

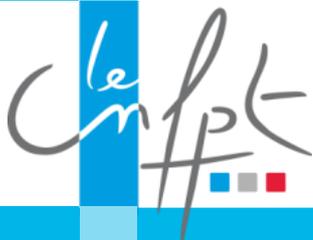


REGLEMENT DU STAGIAIRE CNFPT

DÉLÉGATION DE MAYOTTE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT
LES COLLECTIVITES
PROGRESSENT



RÈGLEMENT DU STAGIAIRE

GÉNÉRALITÉS

HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil du public :	Du lundi au jeudi : 08h30 – 12h00 / 13h00 – 16h30 Le vendredi : 08h30 – 13h00
Formation :	Du lundi au jeudi 08h30 – 12h00 / 13h00 – 16h00 Le vendredi : 08h30 – 13h00 <i>Pendant la pause de midi (12h – 13h00) les salles sont fermées</i>

NOS SALLES DE FORMATION

Les formations se déroulent dans la plupart des cas au siège de la délégation de Mayotte du CNFPT (Rue de la carrière - Doujani 2, 97600 Mamoudzou), où se trouvent 5 salles de formation. Au rez-de-chaussée : salles hippocampe et ylang ; au 1^{ère} étage se trouvent les salles jasmin, santal et vanille.

Il arrive cependant que certaines formations soient délocalisées :

- Soit dans une salle disponible sur la commune de Mamoudzou, lorsque la capacité des locaux de la délégation est saturée.
- Soit dans une autre commune pour des raisons techniques, ou dans le cadre de notre politique de territorialisation.

NB Handicapés



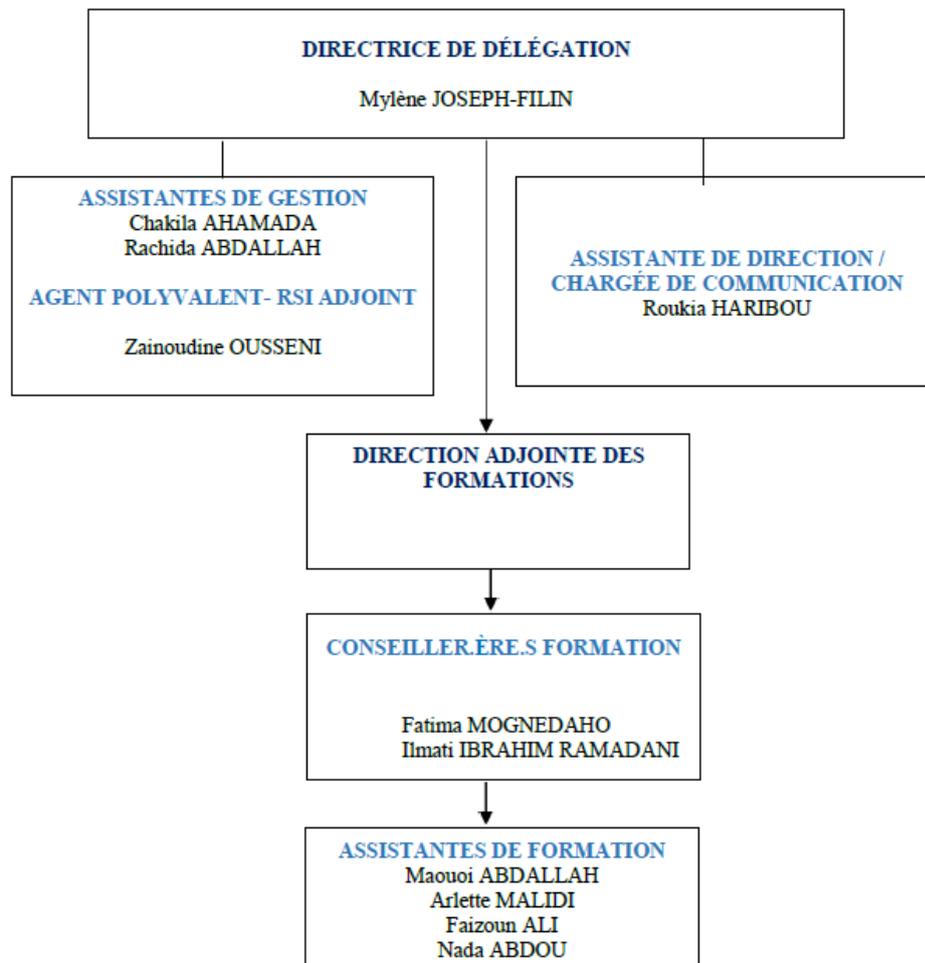
Le CNFPT facilite l'accueil des agents en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose. A ce titre, vous pouvez nous signaler si vous êtes dans cette situation, dans votre bulletin d'inscription ou en contactant la délégation au numéro suivant : 0269 64 85 00

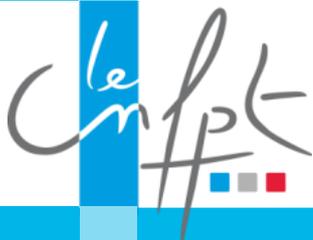


RÈGLEMENT DU STAGIAIRE

L'ÉQUIPE DE LA DÉLÉGATION

La délégation de Mayotte est composée d'une équipe de 11 agents.





RÈGLEMENT DU STAGIAIRE

VOTRE STAGE

COMPORTEMENT PENDANT LES FORMATIONS



- Présentez-vous en bonne forme pendant les formations au CNFPT afin de bénéficier un bon apprentissage !

- Respectez l'autre et évitez les tensions !

- Respectez les horaires de formation :



Lundi au jeudi : 08h30 – 12h / 13h00 – 16h00

vendredi : 08h30 – 13h00

Notez : Pendant la pause de midi (12h – 13h00), les salles sont fermées



- Règles d'usage des salles :

- Les salles du CNFPT sont « non-fumeurs », vous trouverez des espaces fumeurs devant le bâtiment.



- Ne mangez pas dans les salles. Derrière le bâtiment un patio est à votre disposition, qui vous permet de prendre votre repas ou une boisson.



- Lutte contre les nuisances sonores

- Par égard pour les autres, n'utilisez pas votre téléphone portable pendant les cours.
- Respectez durant les pauses un niveau sonore propice au travail des autres groupes et de l'équipe CNFPT.



- Notez : Le parking de la délégation est réservé aux véhicules du CNFPT. Le stationnement dans le parking et devant le portail exigent une autorisation.



RESPECTEZ LA PLACE RÉSERVÉE AUX HANDICAPÉS

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS

Centre national de la fonction publique territoriale

Délégation de Mayotte

Rue de la carrière – Doujani 2

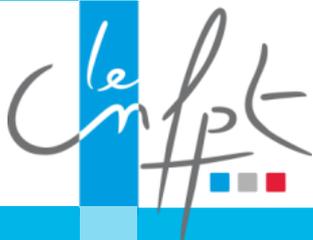
BP 678 – Centre de courrier de Kawéni, 97600 Mamoudzou

Tél : 0269 64 85 00

Fax : 0269 64 85 05

Inscription.mayotte@cnfpt.fr

www.cnfpt.fr



RÈGLEMENT DU STAGIAIRE

Les frais de repas sont remboursés sur la base de réglementation applicable au CNFPT. En cas d'absence sur une demi-journée, les frais de repas ne sont pas remboursés. Il n'y a pas des frais de repas pour les formations en INTRA à l'exception de celles qui concernent la bureautique et la lutte contre l'illettrisme.

REMISE DES ATTESTATIONS DE STAGE

Les attestations des stages sont transmises par voie électronique directement au service formation de votre collectivité.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

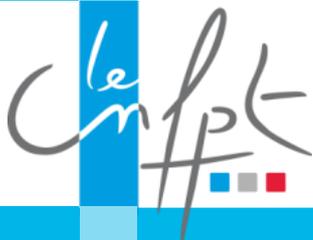
- **Le remboursement des frais de déplacement par la délégation résulte de l'application des règles nationales.**

Vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant les modalités de remboursement.

Commune de résidence administrative	Distance retenue	Remboursement possible si vous venez en véhicule personnel (1 Aller retour)	Remboursement possible si vous co-voiturez (chauffeur <u>uniquement</u>) (1 Aller-retour)	Remboursement possible si vous venez en taxi collectif (1 Aller-Retour)
ACOUA	32	6.60€	16€	12.80€
BANDRABOUA	31	6.30€	15.50€	12.40€
BANDRELE	31	6.30€	15.50€	12.40€
BOUENI	39	8.70€	19.50€	15.60€
CHIRONGUI	28	5.40€	14€	11.20€
CHICONI	20	0	10€	8€
COCONI	20	0	10€	8€
OUANGANI	20	0	10€	8€
KANI KELI	36	7.80€	18€	14.40€
M'ITSANGAMOUJI	23	0	11.50€	9.20€
M'ITSAMBORO	38	8.40€	19€	15.20€
SADA	20	0	10€	8€

Notez : Le déplacement s'entend de la résidence administrative du lieu de la formation avec une possibilité d'indemnisation au-delà de 40 kilomètres aller/retour.

Si vous êtes handicapé.e, vous bénéficiez d'une prise en charge à partir du 1er km parcouru sans limite de kilométrage.



RÈGLEMENT DU STAGIAIRE

➤ Contenu du dossier de remboursement

Vous devez renseigner chaque jour le tableau de frais de déplacement qui vous est présenté par l'intervenant, en indiquant votre mode de transport, et en le signant. Ces données sont déclaratives. Des contrôles, même a posteriori, pourront être réalisés et donner lieu, le cas échéant, à restitution des sommes versées à tort.



Dans tous les cas vous devez fournir un RIB

En cas d'oubli, vous avez **deux semaines après la fin de votre stage** pour remettre le dossier de remboursement (formulaire de demande de remboursement et votre RIB) au service gestion.

NOTEZ : Si des pièces sont manquantes, votre demande ne pourra pas être traitée !!!

POUR AMELIORER NOTRE SERVICE

➤ Évaluation de formation à la fin de session « Applicrea »

Votre avis nous intéresse : A la fin de votre formation, vous allez recevoir un mail de « support.tic@cnfpt.fr ». Cliquez sur le lien **ACCEDEZ AU QUESTIONNAIRE** pour répondre à l'enquête.

➤ Suggestions et réclamations

Une boîte à idées existe à l'accueil.

VOS INTERLOCUTEURS À LA DÉLÉGATION

Centre national de la fonction publique territoriale
Délegation de Mayotte
Rue de la carrière – Doujani 2
BP 678 – Centre de courrier de Kawéni, 97600 Mamoudzou

Tél : 0269 64 85 00
Fax : 0269 64 85 05
Inscription.mayotte@cnfpt.fr
www.cnfpt.fr



RÈGLEMENT DU STAGIAIRE

Police, pompiers,

Conseiller Formation :

Assistante :

Arlette MALIDI

arlette.malidi@cnfpt.fr

Tél : 0269 64 85 08

Développement local, environnement, préparation concours, FI, génie technique, informatique et systèmes d'information

Conseiller Formation :

Assistante :

Maouoi ABDALLAH

maouoi.abdallah@cnfpt.fr

Tél : 0269 64 85 07

Repères et outils fondamentaux, citoyenneté et population, management, culture, archives et documentation, sport, gestion des ressources humaines, prévention et sécurité au travail

Conseillère Formation :

Assistante :

Nada ABDOU

Tél : 0269 64 16 19

Finances et gestion financière, affaires juridiques, communication institutionnelle, Europe

Directrice :

Mylène JOSEPH FILIN

Assistante :

Faizoun ALI

faizoun.ali@cnfpt.fr

Tél : 0269 64 16 16

Social et santé, enfance, éducation et jeunesse

Centre national de la fonction publique territoriale

Délégation de Mayotte

Rue de la carrière – Doujani 2

BP 678 – Centre de courrier de Kawéni, 97600 Mamoudzou

Tél : 0269 64 85 00

Fax : 0269 64 85 05

Inscription.mayotte@cnfpt.fr

www.cnfpt.fr



RÈGLEMENT DU STAGIAIRE

Conseiller Formation :
@cnfpt.fr

Assistante :
@cnfpt.fr

Tél : 0269 64 16 19